

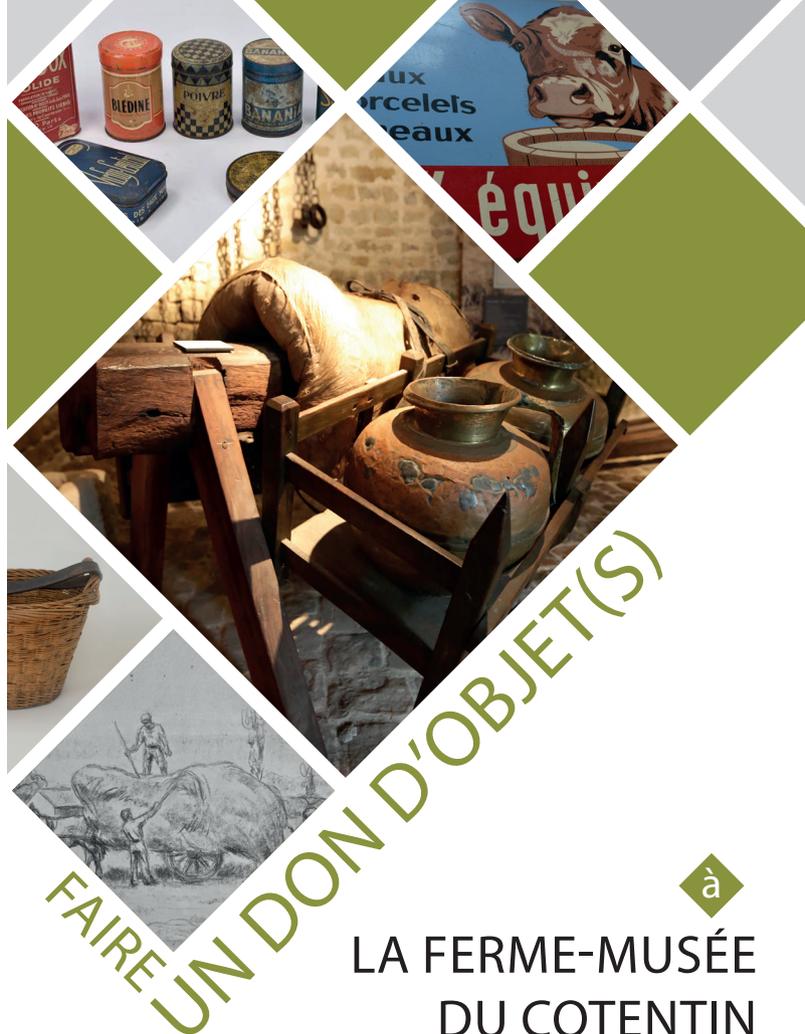


Le Département est reconnaissant  
pour toutes les offres de dons et souhaite  
remercier tous les donateurs, qui par leur apport,  
contribuent à l'enrichissement des collections.

Ferme-musée  
du Cotentin

1, rue de Beauvais  
50480 Sainte-Mère-Église  
[musee.sainte-mere@manche.fr](mailto:musee.sainte-mere@manche.fr)

02 33 95 40 20



FAIRE UN DON D'OBJET(S)

à  
LA FERME-MUSÉE  
DU COTENTIN

PARTICIPER À L'ENRICHISSEMENT  
ET AU RAYONNEMENT  
DU PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE  
DE LA MANCHE



LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT



**Les musées reçoivent chaque année des acquisitions ou des dons d'objets, d'œuvres ou de documents qui leur sont confiés par des particuliers, des associations ou des institutions.**

Vous êtes tous invités à contribuer à la constitution de ce patrimoine, à déposer des objets, des photographies, des documents... raconter des tranches de vie.

**Faire vivre les collections, c'est participer à la transmission de la mémoire et au partage avec les générations futures.**

Si vous possédez des objets traditionnels, oubliés ou encore utilisés, des objets du quotidien, témoins d'une époque, d'un métier, d'un savoir-faire... en lien avec les thématiques suivantes :



- ◆ la vie domestique et les objets du quotidien...
- ◆ la vie et le travail à la ferme pendant la seconde guerre mondiale
  - ◆ l'élevage et la transformation du lait, l'économie laitière
  - ◆ les machines et les outils agricoles

## COMMENT PROCÉDER ?

**Vos propositions de dons d'objets et/ou de documents peuvent être adressées au musée qui les étudiera, en relation avec ses collections.**

Il vous suffit de nous contacter par courrier, par mail, par téléphone ou encore de prendre rendez-vous au musée.

Un formulaire de proposition de don vous sera transmis. Vous pourrez également le retrouver en téléchargement sur patrimoine.fr.

**Il est préférable de ne pas déposer l'objet directement au musée.**



**COMPRENDRE TOUTE L'HISTOIRE DE L'OBJET**, c'est aussi ce qui lui donne son intérêt. Il est donc nécessaire de fournir le plus d'éléments possible, tels que les dimensions, les matériaux, la technique, des documents, des photos associés à son histoire.

*Ou encore...* À qui a-t-il appartenu ? Quand et où a-t-il été utilisé ? Comment en êtes-vous devenu propriétaire ?

Ces renseignements contribueront ultérieurement à l'interprétation de l'objet à des fins de recherche, d'exposition ou de publication.

**TOUTE PROPOSITION FAIT L'OBJET D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE** par l'équipe du musée et du pôle collections au sein de la direction du patrimoine et des musées du Département de la Manche.

*L'équipe étudie la proposition de don en veillant à :*

- ◆ la clarté de sa provenance
- ◆ l'état de conservation
- ◆ l'intérêt scientifique
- ◆ l'adéquation de l'objet avec les collections du musée

La décision tient également compte des espaces de réserve, de la quantité d'objets similaires dans les collections ou de sa rareté, ou encore s'il peut illustrer une nouvelle thématique...

**LE MUSÉE SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UN OBJET** si la proposition n'est pas pertinente au regard de son projet scientifique et culturel. Nous tenterons alors de vous orienter vers une autre institution plus à même d'accueillir votre objet.

**LE DON EST DÉFINITIVEMENT VALIDÉ PAR LE DÉPARTEMENT** et l'objet peut entrer dans les collections. Il pourra être conservé en réserve comme la très grande majorité des collections, présenté au sein des expositions permanentes ou temporaires, prêté à d'autres institutions muséales, valorisé dans des publications...

**Une expérience participative qui permet d'écrire l'histoire autrement !**